



Commune Le Temple

Procès-verbal de la séance

du 28 AOÛT 2025

Convocation du 22 AOÛT 2025

Le 28 AOÛT 2025 à 20 heures 30, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Dany BOUHOURS, Maire.

Présents : Dany BOUHOURS, Jean-Marie PAPOT, Pascale SINELLE, Nathalie PERCEAU. Eric BLANDIN. Marion HASSE

Absent (s) : BARAT Marie-Claude. BOUVIER Agathe. CHAUDRON Emmanuel. Véronique AUGIS. Jacques LOUVEAU.

Secrétaire de séance : Marion HASSE

Jacques LOUVEAU donne pouvoir à D BOUHOURS

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 JUIN 2025
2. Décision du Maire (renonciation au DPU pour les parcelles situées au 8 route de Mondoubleau et au 3 route de Pince Alouette).
3. Détermination du nombre de conseillers communautaires suite aux élections municipales de 2026
4. Convention avec la fourrière du Val de Loir
5. Devis illuminations de DECOLUM pour les fêtes de fin d'année
6. Devis inspection du réseau pluvial route de BEAUCHENE avant travaux
7. Travaux et étude en cours
8. Nomination d'un délégué pour les chenilles processionnaires
9. Questions diverses.

1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 10 JUIN 2025

AUCUNE OBSERVATION

2° Décision du maire

Renonciation aux DPU pour les parcelles situées au 8 route de Mondoubleau et au 3 route de Pince Alouette.

Aucune observation

3°) DELIBERATION N° 2025 23 Détermination du nombre de conseillers communautaires suite aux élections municipales 2026

Monsieur Le maire informe le conseil municipal,

Suivant l'article L 5211-61 du code général des collectivités territoriales, et au plus tard le 31 AOÛT 2025 de l'année précédente, le renouvellement des conseils municipaux et communautaires, le nombre total de sièges que comptera le conseil communautaire pour la prochaine mandature et leur répartition entre les communes doit être défini en fonction de la population municipale en vigueur en ce moment.

La loi prévoit deux grands types de modalités de détermination du nombre et de la répartition des sièges.

Une répartition de droit commun, en l'absence d'un accord local et une répartition établie par accord local exprimé par la majorité qualifiée des communes membres d'un EPCI.

Le Maire propose au conseil

De retenir une composition du conseil communautaire de droit commun à la suite du renouvellement général 2025 et de ne pas conclure d'accord.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

VOTE pour cette décision à l'unanimité.)

4°) DELIBERATION N° 2025 24 Convention avec la fourrière du Val de Loir

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de renouveler la convention de fourrière animale qui est arrivée à son échéance le 30 juin 2025.

Une nouvelle proposition a été faite par le refuge du Val de Loir pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2025 et s'élève à $177 \times 1.20 = 212.40 \text{ €}$

Il demande au conseil d'en délibérer,

- Accepte la proposition proposée par le Refuge du Val de Loir.

-

5°) Devis illuminations de DECOLUM pour les fêtes de fin d'année

Il s'agit de décors sur poteaux

Le conseil municipal souhaite un nouveau chiffrage avec uniquement des éclairages en leds

6°) devis inspection du réseau pluvial route de BEAUCHENE avant travaux

2 devis ont été demandés

L'entreprise SARP SOA la mieux disante été retenue pour un montant de 2 002.50 €

7°) Travaux et études en cours

Le bureau d'études retenu pour les travaux desécurisation route de Beauchêne, terre et Am de BLOIS viendra présenter l'avant-projet le Jeudi 4 septembre 2025 à 14 H 30 à la mairie.

8°) DELIBERATION N° 2025 25 Nomination d'un délégué pour les chenilles processionnaires

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de nommer un délégué pour les chenilles processionnaires.

Il demande au conseil d'en délibérer,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Nomme Monsieur DANY BOUHOURS, maire du Temple.

9°) DELIBERATION N°2025 26 Achat Matériel informatique complément devis

Monsieur Le maire rappelle au conseil municipal de la délibération en date du 16 avril 2025 N° 18 concernant l'achat du matériel informatique.

IL précise au conseil municipal que le devis s'élevait à 2 669.69 € de DELTA TECHNOLOGIES.

IL informe le conseil qu'il sera nécessaire de prévoir un complément de 39.09 € TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE le complément de 39.09 € TTC SOIT AU TOTAL 2 708.78 €

- DEMANDE à Monsieur Le Maire de signer tous documents concernant cette affaire.

10°) Questions diverses

Jean-Marie PAPOT demande d'étudier l'installation d'une prise électrique extérieure à l'église pour les manifestations

Fin de séance : 22 H

LE MAIRE,

DANY BOUHOURS

SECRETAIRE DE SEANCE

Marion HASSE

